



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-057-2021-09

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris /

IDF-2021-09-29-00006 - ARRÊTÉ **??** portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle
et **??** nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-09-29-00006

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté
n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de
composition partielle et
nomination au sein du comité de bassin
Seine-Normandie

ARRÊTÉ N°

portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021 et par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU les désignations des conseils régionaux de Normandie et de Grand Est ;

VU la désignation du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche et celle du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne ;

VU la proposition complémentaire de l'Union nationale des associations familiales ;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021, le tableau des membres désignés au titre des représentants des conseils régionaux est modifié comme suit :

Au titre des représentants des régions

M. Pierre VOGT	Normandie
Mme Pascale GAILLOT remplace M. Jean NOTAT	Grand Est

Au titre des représentants des établissements publics territoriaux de bassin

En cours de désignation	EPTB Seine Grands Lacs
-------------------------	------------------------

Au titre des représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixtes ou d'autres groupements compétents dans le domaine de l'eau

M. François-Marie DIDIER remplace M. Belaïde BEDREDDINE	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
Mme Valérie NOUVEL	Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers non économiques est complété comme suit :

- au titre des associations agréées de défense des consommateurs

Mme Danielle GIRONDIN	Union départementale des associations familiales de l'Essonne
-----------------------	---

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-26-002 du 26 janvier 2021 modifié demeurent inchangées.

Article 4 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 5 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 29 septembre 2021

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME